



RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 21
Voix favorables : 21
Voix défavorable : 0
Abstention : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28 juin 2022

Délibération
n° CA 2022 - 81

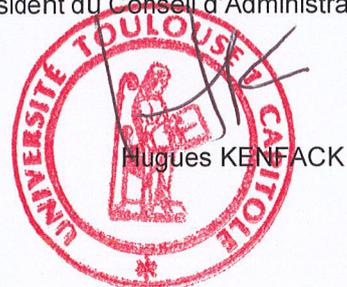
**approuvant la signature de l'avenant à l'accord d'échange d'étudiants
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM)
et l'Universitas Gadjah Mada (Indonésie)**

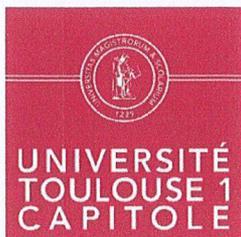
Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712.3,

Article unique

Le conseil d'administration approuve la signature de l'avenant à l'accord d'échange d'étudiants entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse-TSM) et l'Universitas Gadjah Mada (Indonésie), annexé à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration





AVENANT A L'ACCORD D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTS

entre

L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 2 rue du Doyen-Gabriel-Marty 31042 TOULOUSE CEDEX 9

N° SIRET : 193 113 826 00013

N° APE : 8542Z

Représentée par son Président, Monsieur Hugues KENFACK

d'une part,

et

L'UNIVERSITAS GADJAH MADA, sise à Bulaksumur, Sleman, Yogyakarta 55281, Indonesia

Représenté par son doyen ...

d'autre part,

Article 1 : Objet

Afin de poursuivre leur coopération, l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Université Gadjah Mada sont convenues de renouveler l'accord de coopération signé le 30/08/2019 dans le domaine du droit et de la gestion.

Article 2

Le présent accord renouvelle l'accord pré-cité à l'identique.

Article 3 : Protection des données à caractère personnel

Chaque partie à cet avenant est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du contrat. Ces règles sont issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 4 : Durée

Le présent avenant est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du présent accord.

Fait en 4 exemplaires originaux, 2 en français et 2 en anglais.

A Toulouse, le

Pour l'Université Toulouse Capitole

Le Président

M. Hugues KENFACK

A ..., le

Pour la ...

Le doyen

...